

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL887

présenté par

M. Balanant, rapporteur, M. Pradal, rapporteur et M. Terlier, rapporteur

ARTICLE 3 BIS A

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« d'affaires criminelles non résolues, telles qu'elles sont définies »

les mots :

« de crimes non élucidés, tels qu'ils sont définis »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.